

Zeitschrift: D'égal à égale!
Band: 13 (2013)

Artikel: L'Antenne interjurassienne de l'égalité : une volonté politique aux perspectives prometteuses
Autor: Baume-Schneider, Elisabeth
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-976408>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 06.10.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'institution

L'Antenne interjurassienne de l'égalité: une volonté politique aux perspectives prometteuses

Par Elisabeth Baume-Schneider
Ministre de la Formation, de la Culture et des Sports
de la République et Canton du Jura



« C'est la nécessité de combattre qui semble oubliée... ce qui domine semble être la certitude tranquille d'un progrès en marche... »
Françoise Giroud

Le dialogue interjurassien s'inscrit dans le sillage de la volonté politique exprimée par l'Accord du 25 mars 1994 signé par le Conseil-exécutif du canton de Berne et le Gouvernement jurassien, sous l'égide de la Confédération. Au-delà de l'expression politique, il est avant tout le fruit d'une confiance et d'une reconnaissance mutuelles, acquises progressivement de manière pragmatique, en particulier dans le cadre des travaux menés par l'Assemblée interjurassienne. En 1999, les gouvernements bernois et jurassiens esquisaient une liste indicative d'institutions communes à envisager. Dans ce contexte de collaboration, l'Assemblée interjurassienne a exprimé par le biais de la Résolution 45 son intérêt en faveur de la création d'une institution commune dans le domaine de l'égalité entre femmes et hommes. Si désormais en Suisse romande tous les cantons s'appuient sur des bureaux de l'égalité, certes aux appellations différentes, il est précieux de rappeler le rôle précurseur joué par le canton du Jura qui, grâce à la ténacité des associations féminines et aux débats menés dans le cadre de l'Assemblée constituante, a vu l'inscription dans sa Constitution cantonale d'un article consacrant le Bureau de la condition féminine. Ce fut le premier bureau de l'égalité en Suisse.

L'égalité ne se laisse pas corseter dans des définitions exclusives et, à ce titre, je m'inspire volontiers des propos de Marie-Josèphe Lachat qui précisait lors du 20^e anniversaire du Bureau que « vouloir l'égalité c'est s'enraciner dans le féminisme pour y trouver une source, un souffle à l'action et un sens à l'action ; c'est adhérer à une vision du monde qui donne fondement et assise à toute action et attitude, qui traverse tout comportement, colore toute relation, tout regard porté et toute parole dite sur l'autre ».

Fin 2001, les gouvernements jurassien et bernois mandatent les responsables des bureaux de l'égalité des deux cantons en leur demandant d'examiner l'opportunité et la possibilité de créer une institution commune dans le domaine de l'égalité.

Mi-août 2005, une rencontre avec le Conseiller d'Etat Mario Annoni précise un objectif commun visant une amélioration des dispositifs de conseil en matière d'égalité proposés à la population du Jura bernois, avec en particulier l'organisation d'un service de consultation en langue française. Il est renoncé à créer un bureau de l'égalité du Jura bernois et il est décidé de mettre à profit les synergies entre les bureaux de l'égalité bernois et jurassien en vue de développer un certain nombre d'actions et de prestations à proposer dans le Jura bernois. Le Gouvernement jurassien est ouvert à toute forme de collaboration et souhaite que différents scénarios soient étudiés afin de privilégier une organisation qui favorise les projets concrets sur le terrain.

En 2007, avec l'aval et le soutien du Conseil du Jura bernois, le Conseil-exécutif bernois approuve la démarche permettant l'organisation d'une collaboration concrète dans le domaine de la promotion de l'égalité. La Chancellerie d'Etat devient notre interlocuteur et, à la suite de travaux intenses menés en particulier par Mmes Barbara Ruf et Angela Fleury, respectivement cheffes des bureaux de l'égalité cantonaux, leurs collaboratrices et collaborateurs et les services juridiques, il est possible de disposer d'une convention de prestations.

Septembre 2008 verra la signature de ladite convention de prestations et l'Antenne interjurassienne de l'égalité entrera enfin en fonction, sous la forme d'un projet pilote de trois ans, le 2 février 2009.

Après évaluation de la phase pilote, et grâce au soutien exprimé par le Conseil du Jura bernois en faveur du maintien de l'Antenne, tandis que le Conseil exécutif bernois mettait « en attente » le renouvellement du contrat de prestations, il a été possible de signer un second contrat couvrant la période d'octobre 2011 à septembre 2014.

Désormais, grâce aux expériences acquises sur le terrain, à une démarche de prospection menant à une meilleure compréhension et définition des besoins, à un dialogue critique constructif, l'Antenne interjurassienne peut fort opportunément continuer à déployer ses activités. Les dotations en personnel et les budgets sont modestes; toutefois, la volonté de mener des projets concrets, l'enthousiasme et la relation de confiance entre les bureaux de l'égalité bernois et jurassiens permettent d'offrir de manière professionnelle des renseignements et conseils dans le domaine de l'égalité à la population ainsi qu'aux organisations, entreprises et institutions du Jura bernois.

L'Antenne réalise des projets en particulier dans le domaine de la formation et de la promotion des femmes en politique. Les prestations sont assurées par le personnel du Bureau de l'égalité de la République et Canton du Jura.

D'une manière générale, les bureaux de l'égalité sont régulièrement remis en question dans la sphère des prestations à assumer par les Administrations publiques. Certains estiment qu'ils adoptent un positionnement trop réservé tandis que d'autres leur reprochent des attitudes trop militantes! Pour ma part, je suis convaincue de la nécessité de leur action car aujourd'hui encore de nombreuses discriminations

existent entre femmes et hommes, notamment dans le domaine des inégalités salariales, des représentations sociales des formations et des métiers, de la conciliation entre vie familiale et parcours professionnel. Les femmes et les hommes qui s'adressent à notre bureau de l'égalité attestent de la nécessité de cet espace de conseil et de dialogue.

En référence à Ch. Rojzmann, je conclus en affirmant que les bureaux de l'égalité contribuent avec compétence et humanité à reconstruire de l'intelligence collective en mettant en interaction des personnes, des institutions afin de leur proposer des outils de prise de parole, de force de propositions à mettre à disposition de celles et ceux qui ne s'expriment que trop peu ou que l'on n'entend ou n'écoute pas suffisamment.

Je remercie toutes les personnes qui de près ou de loin ont œuvré et continueront à s'impliquer en faveur de l'Antenne interjurassienne de l'égalité. Jeme réjouis des perspectives à venir.